

# DÉPÔT ÉLECTRONIQUE SELON LE PCT

Le projet de dépôt électronique selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est en bonne voie pour une période d'essai dans un groupe pilote d'utilisateurs du PCT au début de l'année 2002. L'objectif d'un système sans support papier pour le dépôt et le traitement des demandes de brevet se rapproche donc considérablement de la réalisation concrète.

Le projet de dépôt électronique selon le PCT vise deux objectifs essentiels depuis que les discussions ont commencé, il y a plusieurs années: l'adoption d'une norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales, et la mise au point d'un système fiable pour le dépôt électronique de ces demandes.

Depuis janvier 1999, le logiciel PCT-EASY (Electronic Application System, système de dépôt électronique des demandes selon le Traité de coopération en matière de brevets), est à la disposition des déposants pour faciliter la préparation des demandes internationales. Ce logiciel s'est avéré un succès puisque, cette année, il a servi à préparer 33% des dépôts selon le PCT et compte environ 7000 utilisateurs enregistrés. Cependant, il est toujours tributaire de demandes sur papier. Son évolution en un système de dépôt entièrement électronique est considérée comme une solution bienvenue pour répondre aux besoins des utilisateurs du PCT.

## Adoption d'une norme

La mise au point d'un cadre juridique et d'une norme technique pour le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales a supposé un travail considérable de la part de l'OMPI, et des consultations fréquentes avec les États parties au PCT. Le cadre juridique figurera dans la nouvelle septième partie des instructions administratives du PCT, et la norme technique constituera l'annexe F de ces instructions administratives (voir la version actuelle de ces projets de texte à l'adresse [http://pcteasy.wipo.int/efiling\\_standards/EFPage.htm](http://pcteasy.wipo.int/efiling_standards/EFPage.htm)).

Le règlement d'exécution du PCT a été modifié en octobre 1997 et contient désormais des dispositions générales relatives au dépôt électronique (règles 89*bis* et 89*ter* du règlement d'exécution du PCT). Ces règles, toutefois, ne prendront pleinement effet que lorsque les instructions administratives du PCT contenant les dispositions juridiques et les normes techniques seront terminées et adoptées.

En attendant de nouvelles consultations avec les États parties au PCT et d'autres parties intéressées, l'OMPI prévoit d'achever la mise au point du cadre juridique et des normes techniques pour le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales en décembre 2001.

## Comment fonctionnera le dépôt électronique selon le PCT?

Des progrès importants ont déjà été accomplis en vue de la réalisation du dépôt électronique avec la mise en œuvre du logiciel PCT-EASY. Il est prévu que le logiciel de dépôt électronique, fondé sur la version actuelle de PCT-EASY, permettra:

- d'élaborer la totalité de la demande PCT;
- de regrouper tous les documents de la demande internationale dans une seule communication électronique;
- de transmettre par des moyens électroniques les données de la demande internationale au serveur de l'office récepteur.

Le logiciel de dépôt électronique contiendra également des éléments d'authentification et de sécurité. Ces éléments serviront à identifier la personne qui soumet la demande, au moyen de certificats numériques d'utilisateur, et à garantir que la demande internationale – qui contient des renseignements hautement confidentiels – sera transmise à l'office des brevets en toute sécurité.

Une autre composante du logiciel sera un outil auteur en langage de balisage extensible (XML). Cet outil permettra à l'utilisateur du PCT de créer les éléments de la demande selon le PCT – description, revendi-



cations, abrégé, dessins – avec des balises XML précises. Les balises XML permettront d'identifier aisément les divers documents et de vérifier plus facilement que tous les documents exigés pour l'octroi d'une date de dépôt international ont été remis.

Un logiciel serveur sera également mis au point pour permettre aux offices de brevets des États parties au PCT de recevoir et de traiter les demandes déposées sous forme électronique. Le fait que les demandes internationales seront préparées, déposées et reçues à l'aide d'un logiciel standard facilitera grandement les communications entre les utilisateurs du PCT, les offices récepteurs, le Bureau international et les administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

### L'aspect technique

Dans les travaux qu'elle consacre au projet de dépôt électronique selon le PCT, l'OMPI collabore étroitement avec les offices de brevets qui ont déjà mis au point des solutions de dépôt électronique. Ce projet est en outre étroitement lié au projet IMPACT (Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets), de façon à ce que les deux systèmes communiquent avec le maximum d'efficacité.

Actuellement, le projet de dépôt électronique en est à la phase du prototype, pendant laquelle les systèmes de dépôt électronique existants (et le



PCT-EASY) sont évalués dans le but de déterminer quels éléments peuvent être incorporés dans le système de dépôt électronique selon le PCT. L'OMPI constitue actuellement un groupe pilote d'utilisateurs du PCT qui essaiera, au début de l'année 2002, les premières versions des éléments relatifs au dépôt électronique. Cette étape, connue sous le nom de "projet pilote relatif au dépôt électronique selon le PCT", comportera le dépôt électronique des demandes, accompagné d'une copie papier, au Bureau international de l'OMPI agissant en tant qu'office récepteur selon le PCT. Une fois l'étape du projet pilote achevée avec succès, les déposants auront le choix entre déposer leurs demandes sous forme électronique ou sur papier auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur selon le PCT.

